UN PROJET DE LOI TANT ATTENDU

Bouteflika réitère sa volonté de réviser la loi sanitaire

Lors de l'audition du ministre de la Santé, Saïd Barkat, le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a réitéré sa volonté de voir le gouvernement «entamer la révision de la loi sanitaire sur la base d'une large concertation avec tous les partenaires concernés». Ce projet annoncé il y a plusieurs années sera-t-il vraiment concrétisé cette foi-ci ?

Le projet de loi longtemps attendu et tant souhaité par les différents acteurs du secteur de la santé intervient dans un contexte rigide.

Et ce, après que le Syndicat national des praticiens de santé publique (Snpsp) eut menacé de paralyser le secteur dès le début du mois d'octobre.

Dans le domaine des produits pharmaceutiques, le chef de l'Etat a donné aux secteurs concernés des instructions pour promouvoir l'industrie nationale et rationaliser la consommation de médicaments.

«La liste des médicaments essentiels produits localement doit être élargie et prendre en charge progressivement les molécules nécessaires au traitement des pathologies émergentes», a-t-il souligné.

Et d'ajouter qu'«un effort particulier doit être accordé au développement d'un partenariat effectif pour la production de médicaments essentiels et de produits innovants».

S'agissant de la formation hospitalière, Bouteflika a insisté sur la mise en place d'«une politique de formation adaptée aux besoins induits par le développement exceptionnel du réseau infrastructurel, les disparités entre les wilayas et les défis de prise en charge de la double transition démographique et épidémiologique».

Quant aux soins primaires et secondaires, le premier magistrat du pays a demandé à son ministre «de mettre en place des mécanismes adéquats de coordination entre les structures médicales de proximité aussi bien publiques que privées et les établissements hospitaliers».

Enfin, intervenant sur le rapport relatif à la contractualisation des établissements publics de santé avec les organismes de sécurité sociale, Bouteflika a voulu «cette contractualisation externe impérativement accompagnée d'une contractualisation interne à travers la mise en oeuvre dans les établissements de santé de cahiers des charges élaborés autour de priorités nationales et locales de santé, avec une mise à niveau des services hospitaliers et la normalisation de leurs moyens humains et matériels».

Mehdi M. / APS

CRÉDIT IMMOBILIER

Vers la réduction des taux d'intérêt à 3 % voire 1 %

Le gouvernement envisage la réduction des taux d'intérêt à 3 % voire 1%, dans le cadre des crédits immobiliers. Cette mesure pourrait-elle s'appliquer rétroactivement ?

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Selon nos confrères d'*El-Khabar*, se référant à des sources officielles, le gouvernement envisage la réduction des taux d'intérêt sur les crédits immobiliers à 3 %. Ainsi, les bénéficiaires de logements et autres emprunteurs auront à payer jusqu'à 3 % d'intérêt seulement alors que les taux actuels varient entre 5 et 7 %.

Une différence qui sera prise en charge par l'Etat. Cette mesure s'inscrit dans le sillage des dispositions de la loi de finances complémentaire pour 2009. Ce qui confirme la volonté de l'Exécutif d'aider les couches moyennes à acquérir des logements sans contraintes de prêt majeures et d'appuyer les constructeurs et promoteurs immobiliers.

Et ce d'autant plus que le ministre des Finances avait indiqué récemment que des aides frontales et la bonification des taux d'intérêt seront combinées pour conforter la solvabilité des ménages dans le cadre de l'accès au logement. En rappelant que la loi de finances complémentaire pour 2009 a prévu justement l'octroi d'un prêt du Trésor à un taux d'intérêt de 1 % aux fonctionnaires pour l'acquisition, la construction ou l'extension du logement. Une mesure qui vise, selon le même ministre, à «protéger» les fonctionnaires.

Néanmoins, le gouvernement ira-t-il jusqu'à réduire les taux d'intérêt à 1 % pour tous, au risque de peser sur les finances du Trésor qui devra prendre en charge la bonification ? Pas évident de répondre à cette question tant que les textes d'application ne sont pas publiés et diffusés.

Et ce d'autant plus que le gouvernement, selon la même source médiatique, n'a pas terminé son travail de réflexion. Pourtant, rien n'empêche l'Exécutif d'opter pour une réduction à 2 ou 1 %, à charge cependant de le notifier réglementairement. Et en rappelant que les banques publiques ou de droit algérien ont toute latitude de fixer à la baisse les taux, à charge pour elles de ne pas impacter sur leurs marges, dans le respect de la norme monétaire en vigueur. Comme rien n'empêche que cette réduction des taux d'intérêt soit applicable aux opérations actuelles ou, en d'autres termes, que cette réduction s'applique avec effet rétroactif aux crédits en cours. Ce qui demeure possible, si volonté politique il y a.

Et à la condition express d'en préciser les modalités, les échéances et la cible dans les textes d'application et de faire paraître ces textes le plus rapidement.

C. B.

NÉGOCIATIONS SNAPO-MINISTÈRE DU COMMERCE

«C'est le constat d'un échec»

«Nous n'avons rien obtenu de concret», déclarait hier le président du Syndicat national des pharmaciens d'officine (Snapo), M. Zemmouchi, à sa sortie du ministère du Commerce. «C'est un constat d'échec», fera-t-il observer au sujet de la réunion du Snapo avec les cadres du ministère.

Wassila Zegtitouche- Alger (Le Soir) - La reprise des négociations sur le projet d'arrêté fixant les marges bénéficiaires, suspendues depuis le 23 avril dernier, n'a abouti à rien de concret, selon les pharmaciens d'officine. Le ministère a encore une fois proposé le projet de décret que le Snapo continue de rejeter. Le dialogue est là, mais les résultats sont négatifs, selon M. Zemmouchi.

Apparemment déçu de la rencontre, le président du Snapo a tenu à apporter cet éclairage : «Nous n'avons rien obtenu de concret. Nous faisons tout pour l'amélioration de la profession , pour la réussite du tarif de référence, du conventionnement avec la Cnas ; mais le pharmacien n'obtient aucune compensation et aucune mesure incitative telles que promises pour la promotion du générique. Malgré les promesses du gouvernement, rien n'a été réalisé.» Il en appelle le gouvernement à «une prise de conscience sur la situation précaire et préoccupante du pharmacien d'officine». Cela dit, le Snapo ne désespère pas. «Au sujet des marges bénéficiaires, c'est le statu quo», affirme-t-on au Snapo. «Le ministère maintient le cap des ses propositions», dira M. Zemmouchi. Ce dernier nous explique que le syndicat a trois types de revendications. «En premier lieu, nous demandons à ce que les marges bénéficiaires soient différenciées suivant la nature du médicament, princeps ou générique», estime le porte-parole du Snapo.

Ce que les pharmaciens proposent, c'est une marge de 40 % sur le princeps et 50 % sur le générique pour les médicaments tarifés entre 0 et 200 DA. Sur les médicaments qui coûtent entre 200 et 400 DA, le Snapo suggère une marge bénéficiaire de 33 % sur le princeps et 40 % sur le générique, 25 % et 30 % respectivement pour le princeps et le générique qui valent entre 400 et 600 DA.

Enfin, pour tous les médicaments dépassant 600 DA, jusqu'à 10 000 DA, les pharmaciens d'officine préconisent une marge de 20 % pour le princeps et de 25 % pour le générique. Pour les produits innovants, soit les nouvelles molécules, le Snapo demande 17 %. Cette première proposition reste la principale revendication du Snapo, qu'il souhaite voir concrétiser «à la condition qu'une liste officielle des médicaments soit fixée par arrêté ministériel », insiste M. Zemmouchi.

A celle-ci, le ministère répond et s'accroche à sa proposition initiale, soit 40 % pour les médicaments tarifés entre 0 et 400 DA, 30 % pour ceux entre 200 et 400 DA, 22 % pour le médicament de 400 à 600 Da et 17 % pour les nouvelles molécules. Cela, sans distinctions entre le princeps et le générique.

S'agissant des mesures incitatives pour la promotion du générique, les pharmaciens propose un SHP de 20 DA par boite.

Troisième proposition du Snapo, des mesures fiscales pour la suppression de la taxe sur l'activité professionnelle TAP et une réfraction sur l'IRG, explique le vice président du Snapo.

Ces mesures seront à même «d'aider à promouvoir le générique et assurer un exercice digne et déontologique de la profession», affirme notre interlocuteur.

Cependant, le président du Snapo demeure optimiste :«Le ministère transmettra nos propositions. Nous essayons de trouver une solution de façon à garantir la réussite de la santé publique actuelle», conclut-il.

W. Z.

L'AFFAIRE DE L'EX-DIRECTEUR DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE POLICE DE CHÂTEAUNEUF

Le procès renvoyé pour le 30 septembre

Le procès en appel de l'ex-directeur de l'Ecole supérieure de police de Châteauneuf prévu hier a été renvoyé au 30 du mois en cours, en a décidé le président de tribunal.

Ce report fait suite à une requête introduite par les avocats de la défense, selon laquelle les «prévenus ne sont pas en mesure d'entamer leur procès en fin d'après-midi en ce mois de Ramadan». Il est vrai que jusqu'à 15h30, en cette journée du 9 septembre, plusieurs affaires n'avaient pas encore été jugées, alors que celle de l'ex-directeur de l'Ecole supérieure de police de Châteauneuf était inscrite à la fin de l'ordre.

Il est à noter que c'est la seconde fois que ce procès est renvoyé.

Il est à rappeler que l'ex-directeur de l'Ecole supérieure de police de Châteauneuf avait été condamné, en première instance, à trois années de prison ferme dont une avec sursis.

A. B.

Publicité

CONDOLÉANCES

Le vice-président chargé de l'activité transport par canalisation Sonatrach, l'ensemble des travailleurs ainsi que la section syndicale, très touchés par le décès de **la mère de Monsieur Zitouni Abdelmalek,** secrétaire général de Sonatrach, présentent à toute sa famille leurs sincères condoléances et les assurent en cette pénible circonstance de leur profonde sympathie.

Que Dieu le Tout-Puissant accorde à la défunte Sa Sainte Miséricorde et l'accueille en Son Vaste Paradis.

AZ/B1

Société en pleine expansion *Recrute*

1- Chargé (e) de la clientèle H/F
2- Responsable commercial
3- Responsable des ventes
4- Responsable marketing
5- Gestionnaire des stocks
6- Responsable des ressources humaines
7- Directeur d'administration générale
Conditions : - Diplôme dans la filière - Âge : 30 ans et plus - Expérience de plus de 05 ans dans le domaine.
8- Comptables H/F
Conditions : Niveau CMTC, CED - Âge : 30 ans et plus - Expérience de 5 ans et plus
9- Ingénieur en informatique H/F
Conditions : diplôme dans la filière - Âge : 30 ans et plus - Expérience de 05 ans minimum dans le domaine Serveur et réseau informatique
10- Chauffeurs
Conditions : Permis de conduire toutes catégories - Âge : 35 ans et plus - Expérience de 10 ans minimum
11- Livreurs :
Conditions : Diplômés dans le commercial - Permis de conduire toutes catégories - Aptes aux déplacements - Âge : 30 ans et plus - Expérience de plus de 05 ans
12- Chef de parc
Conditions : Âge 40 ans et plus - Connaissances en mécanique - Expérience de plus de 10 ans
Avantages : Salaire motivant - Transport et cantine assurés - Suivi et évolution de carrière.
Adressez votre candidature (CV détaillé, lettre de motivation) :
Pour les postes : 1, 2, 3, 4 par fax au : 021 81.82.82 ou par mail : carrieredk@hotmail.fr
Pour les postes : 5, 6, 7, 8, 9 par fax au 021 81.77.33 ou par mail : recrutementdk@hotmail.fr
Pour les postes : 10, 11, 12 par fax au : 021 81.18.10 ou par mail : drh1982@hotmail.fr

191/B1